

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF
28^{ème} COURSE DE COTE DE MARQUAY 2024
14 Juillet 2024



L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE Des 4 COULEURS

Organise les 13 & 14 Juillet 2024 avec le concours du FOYER RURAL de MARQUAY

Sous le patronage de L'ASA des 4 COULEURS

28^{ème} COURSE DE CÔTE de MARQUAY régionale

Cette compétition compte pour : La Coupe de France de la Montagne, le Championnat de la ligue NOUVELLE AQUITAINE SUD.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Nouvelle Aquitaine SUD sous le numéro ... en date du[date].... ..., et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro[numéro].... en date dudate]....

Organisateur technique

Nom : Florent LIRAUD Foyer Laïque rural de MARQUAY

Adresse : 175 Route de la Gorse 24620 MARQUAY

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Compétitions régionales

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mme FOURCADE Annie	Licence n°15323
Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4)	Mme JECKER Renée	Licence n°11119
	Mme NOBLE Monique	Licence n°120099
	Mr COMBE Robert	Licence n°11108
	Mr JEAN Philippe	Licence n°22816
Directeur de Course	Mr DESMOULINS Roger	Licence n°4799
Directeurs de Course Adjoints	Mr me BOUCHON Françoise	Licence n°17644
	Mr BLUTEAU Daniel	Licence n°2974
Commissaire Technique responsable	Mr FOURCADE Alexandre	Licence n°28760
Commissaires Techniques adjoints	Mr PHELIPEAU Jean-Luc	Licence n° 9060
	M.	Licence n° _____
	M.	Licence n° _____
Médecin responsable	M.	Licence n° _____
Chargé de la mise en place des moyens	Mr LIRAUD Florent	Licence n°227781
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mr FOURCADE Jean-François	Licence n°8430
	Mr NOBLE Jean-Pierre	Licence n°12211
Chargé de presse	M.	Licence n° _____
Chargé des Commissaires de route	M.	Licence n° _____
Chronométrateurs	Mr BERGERON Sylvain	Licence n°50286
	Mme DELMOND DESMOULINS.	Licence n°48038

Nota : il ne pourra être porté sur le règlement particulier que des noms d'officiels titulaires de leur licence pour l'année en cours et ayant confirmé par écrit leur participation.

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 10 Juillet 2024 à 00h00.

Publication de la liste des engagés le 14 Juillet 2024 à 09h00.

Vérifications administratives le 13 Juillet 2024 de 16h00 à 19h30 & le 14 Juillet de 07h30 à 08h30 à l'école.

Vérifications techniques le 13 Juillet 2024 de 16h15 à 19h45 & le 14 Juillet de 07h30 à 08h30 au parc assistance.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 14 Juillet 2024 à 09h00 au parc fermé.

Briefing des commissaires le 14 Juillet à 08h15 à l'école.

Essais non chronométrés le 14 Juillet 2024 à 09h15.

Essais chronométrés le 14 Juillet 2024 à 11h00.

Briefing des pilotes le 14 Juillet à 10h45 au parc fermé.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 14 Juillet à 13h00.

Epreuve du Championnat de France de la Montagne : affichage des ordres de départ à la course (Série A - Série B) :

Course

- 1^{ère} montée le 14 Juillet 2024 à partir de 13h30.
- 2^{ème} montée le 14 JUILLET 2024 à partir de 14h00.
- 3^{ème} montée le 14 JUILLET 2024 à partir de 16h00.
- 4^{ème} montée le 14 JUILLET 2024 à partir de 17h00.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé
PODIUM le 14 Juillet à 17h45.

Remise des prix le 14 Juillet à 18h00.

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le Palmarès :

Envoi postale après l'épreuve.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 14 Juillet à 08h30 à l'école.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 13 Juillet de 16h00 à 19h30 & Le 14 Juillet de 07h30 à 08h30 à l'école.

Vérifications techniques le 13 Juillet 16h15 à 19h45 & Le 14 Juillet de 07h30 à 08h30 au parc assistance.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage LOUPROU

Le Bourg

24620 TURSAC

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 80 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique (pour les concurrents français).

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 14 Juillet à 08h40. A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 14 Juillet à 09h00.

Pesage des voitures libre ou obligatoire *au parc assistance*

Nota : pendant les essais, la balance devra se trouver au même endroit que pendant la course.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Cet article est destiné à recueillir toutes les modifications ou adjonctions apportées par l'organisateur au règlement particulier type. La numérotation des articles devra être scrupuleusement respectée.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Florent LIRAUD 175 Route de la Gorse 24620 MARQUAY

jusqu'au 10 JUILLET 2024 à Minuit.

Les droits d'engagement sont fixés à 260€, réduits à 140€, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des droits d'engagement

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 35, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 65

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable).....

Publicité optionnelle

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte de MARQUAY a le parcours suivant RD 6 sur 1600m

La course se déroulera en .3 montées, voir 4 montées suivant TIMING.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ CHEMIN DU BREUIL

Arrivée 1600 Mètres après, à l'entrée du village.

Pente moyenne **35%**

Longueur du parcours **1600 Mètres**

Modalités de retour au départ Par la route de Course

Parc de départ **Avant Chemin du BREUIL**

Parc d'arrivée **Place THILO**

6.2P. ROUTE DE COURSE

Préciser les modalités d'accès au départ. **RD 6**

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : **CHEMIN DU BREUIL**

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés à **MARQUAY**

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 09h00, le 13 Juillet 2024.

Les remorques devront être garées au **parc assistance**

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé **Place THILO**

6.7P. TABLEAUX D’AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d’affichage seront placés :

- Pendant les vérifications au parc des vérifications : **A L’ECOLE**
- Pendant les essais et la course au parc **départ PLACE THILO**
- Pendant le délai de réclamation après l’arrivée, **au parc fermé d’arrivée à l’école**

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d’affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d’une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d’horaires qui pourraient se décider dans l’heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une (ou des) permanences (s) se tiendra (ont) :

Lieu **PC COURSE SALLE de L’ECOLE les : 13 & 14 JUILLET de 16h00 à 20h00.**

Téléphone permanence n° 0553296717

Centre de secours le plus proche : SARLAT

Lieu :SARLAT Téléphone n° 18

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L’EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu PLACE THILO le 14 Juillet à 10h45.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Préciser la procédure de départ : (classique ou aux feux tricolores).

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture (*non autorisé*)

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- un classement général pour les voitures de Sport (série A),
- un classement général pour les voitures de Production (série B),
- un classement par groupe et par classe (séries A et B confondues)
- ...

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces (aucuns cumuls possibles)

Coupes pour tout le monde

PODIUM SCRATCH

1er 220€

2ème 180€

3ème 150€

PODIUM FEMININ

1ère 140€

2ème 80€

3ème 50€

GROUPE

1er 140€

**La remise des prix se déroulera le 14 JUILLET 2024 à .18h00,
SALLE DE L'ECOLE DE MARQUAY**